

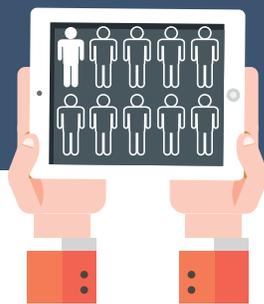


Formation

La formation de tout le personnel présent sur le lieu de travail est primordiale par souci de cohérence et pour que nos écoles soient sécuritaires et exemptes de violence.

La formation devrait être **obligatoire** pour tout le personnel scolaire.

Il est important que tout le personnel suive une formation obligatoire. Tout le monde devrait être formé et pas seulement le personnel de première ligne, mais les administrateurs, les cadres dirigeants des conseils scolaires et tout membre du personnel qui pourrait être confronté au risque de violence au travail.



Seul 1 travailleur sur 10 a déclaré que tout le personnel avait été formé sur la manière de réagir dans le cadre d'incidents violents

La formation doit se faire **en personne**.

Une formation en ligne est insuffisante. Une meilleure formation et des programmes pour prévenir et mieux répondre aux incidents de violence, quelle que soit leur forme, sont requis. Un financement des initiatives et de la formation antiviolence est nécessaire pour combattre ce problème qui sévit dans nos écoles et prévenir qu'il ne se propage au sein de nos communautés. La formation doit être continue, complète et évaluée fréquemment par le biais de consultation auprès des comités mixtes de santé et sécurité au travail.

L'**accès à l'information** est un droit selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Les travailleurs en éducation doivent avoir les renseignements concernant la santé et la sécurité des élèves avec lesquels ils travaillent. En donnant aux travailleurs cette information concernant les élèves, cela peut les aider à fournir de l'assistance et à protéger les élèves lorsqu'ils sont en crise et à désamorcer des situations violentes. Connaître les déclencheurs et les signes auxquels il faut faire attention peut prévenir qu'un incident ne se produise et protéger le travailleur en éducation.

Appui financé pour les travailleurs en éducation.

On doit recevoir du financement pour les initiatives destinées aux travailleurs en éducation afin qu'ils aient une meilleure compréhension de la santé mentale et du bien-être. Les travailleurs en éducation et les élèves sont susceptibles de souffrir de trouble de stress post-traumatique lorsqu'ils sont témoins ou interviennent dans des incidents violents. Ces appuis sont nécessaires pour maintenir la santé et la sécurité de tout le monde.

Sensibilisation aux protocoles du lieu de travail.

Tout le personnel de l'école doit connaître le protocole de la police/du conseil scolaire et doit avoir reçu une formation sur toutes les procédures en cas de crise. Il peut y avoir des occasions de collaboration avec la police locale pour effectuer des évaluations de risques de nos écoles.

80 %

des travailleurs n'ont jamais vu le plan de sécurité des élèves dans leur lieu de travail